

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 MAI 2010

L'an deux mille dix, le six mai à vingt heures trente, les délégués de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Mairie du Plessis Feu Aussoux en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEUGRAND Etienne, BOSSELMAYER Barbara, DELAVAU Jean-Claude, DENEST Bernard, DUBUIS Simone, GIROUD Christian, HEYLLIARD Jean François, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LARMURIER Isabelle, LEPESME Chantal, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAUT Isabelle, PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie, SAADIA Charles, STOURME Patrick, THOUVIGNON François, VANDAELE Véronique, VERSAULT Albert.

Absents excusés : BERTHELOT Albert - Pouvoir à Mme Brigitte LAB  
FOREST Gilles - Pouvoir à Mme Chantale LEPESME  
JENNEPIN Eric - Pouvoir à M Patrick STOURME  
PLATEL Véronique - Pouvoir à Mme Pascale LEVAILLANT

Absents : BEUGRAND Bernard.

Secrétaire de séance : PERCIK Patrick

Date de convocation : 27 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votant : 26

Assistaient également à la réunion : Annie COUDIERE Secrétaire, Cécile THIOILLIER Ingénieur  
Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

**Le procès verbal de la séance du 25 mars 2010 est adopté à l'unanimité.**

### ➤ OBJET : Compétence piscine

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

**A : 2 voix Contre Mme LEVAILLANT et M VERSAULT**

**3 Abstentions M SAADIA, Mme PIGNOUX-GUILLOTIN et M THOUVIGNON**

**21 voix Pour**

**Sollicitent** les conseils municipaux pour l'extension des compétences de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres »

**Proposent** l'extension des compétences :

#### **Compétences optionnelles**

#### ➤ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.**

- Construction, gestion et entretien d'équipements nouveaux de sport et/ou de spectacles, d'intérêt communautaire en accord avec la commune d'implantation concernée. Sont d'intérêt communautaire les équipements de sport ou de spectacle à vocation structurante à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.
- Réhabilitation, aménagement, maintenance et exploitation de la piscine de Courpalay

**M. SAADIA**

**Précise** que les conseillers communautaires de Courpalay se sont abstenus par déontologie

### ➤ OBJET : Convention redevance SPANC

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**Autorisent** le président à signer la convention ci-jointe pour que les communes puissent prélever la redevance d'Assainissement Non Collectif de contrôle diagnostique et de bon fonctionnement d'un montant de 25 euros par an pendant 8 ans sur la facture d'eau

**➤ OBJET : Création d'un poste d'animateur**

**Les membres du Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Créent** un poste d'animateur à temps complet à compter du 14 juin 2010.

**Autorisent** le Président à lancer le recrutement à compter de ce jour.

**Autorisent** le président à signer tous documents utiles au bon déroulement de l'opération.

**M. PERCIK, Mme MICHARD,**

**Pensent** qu'il eût été préférable dans un premier temps, de recruter un agent contractuel conformément aux discussions préalables et à l'offre d'emploi.

**M. STOURME**

**Indique** que selon la fiche action du contrat CLAIR, ce poste a été créé pour recruter un animateur itinérant à temps complet et que le poste était ouvert aux catégories suivantes : adjoint d'animation, animateur, ou agent contractuel, sur un temps complet avec perspective d'un recrutement sur un grade de la fonction public territoriale. Ces possibilités laissent le choix de sélectionner un candidat selon les compétences de celui-ci.

**Rassure** sur les compétences et la motivation de la personne sélectionnée. Le candidat étant titulaire sur une autre collectivité, cette personne sera recrutée au grade d'animateur dans le cadre d'une mutation

**➤ OBJET : Modalité d'attribution de l'Indemnité d'Administration & de Technicité**

**Les membres du Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Décident** d'attribuer l'Indemnité d'Administration et de Technicité à compter du 14 juin 2010 aux animateurs territoriaux titulaires selon les conditions suivantes :

Catégorie d'agent	Nombre d'agent	Coefficient	Montant annuel de référence	Montant de l'enveloppe globale
Animateur jusqu'au 5ème échelon	1	8	585.76	4686.08

Les modalités d'attribution peuvent varier en fonction de la manière de servir selon les critères suivants :

1. Autonomie,
2. sens des responsabilités,
3. Qualité d'exécution des tâches confiées,
4. Assiduité.

Cette indemnité est versée mensuellement aux agents territoriaux titulaires.

**➤ OBJET : Modalité d'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures**

**Les membres du Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Décident** d'attribuer l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures à compter du 14 juin 2010 aux animateurs territoriaux titulaires selon les conditions suivantes :

Catégorie d'agent	Nombre d'agent	Coefficient	Montant annuel de référence	Montant de l'enveloppe globale
Animateur	2	3	1250.08	7500.48

Les modalités d'attribution peuvent varier en fonction de la manière de servir selon les critères suivants :

5. Autonomie,
6. sens des responsabilités ;
7. Qualité d'exécution des tâches confiées ;
8. Assiduité ;

Cette indemnité est versée mensuellement aux agents territoriaux titulaires.

## **➤OBJET : Convention de secrétariat avec le Syndicat mixte de ru de l'Yvron**

**Les membres du Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Acceptent** que la Communauté de Communes assure le secrétariat du Syndicat Mixte du ru de l'Yvron moyennant une indemnisation de 3 000 €.

## **➤OBJET : Election des représentants au SI Centre Brie**

**M. le Président**

**Précise** que le syndicat d'initiative Centre Brie est une Association loi 1901 et qu'il n'est pas utile d'élire des représentants

## **Questions diverses**

**M. Le Président**

**Remercie** Mme DUBUIS d'accueillir le conseil communautaire en salle de conseil du Plessis Feu Aussoux

## **TRANSPORT**

**M. PERCIK,**

**Informe** que suite à une réunion commission transport, il a été demandé 2 arrêts supplémentaires sur la ligne 13 : Bray sur Seine – Chessy. Ces 2 arrêts concernent les communes de Lumigny-Nesles-Ormeaux et de Courpalay.

**Informe** des négociations en cours avec la société Transdev et espère trouver une issue favorable à la demande.

## **LOGEMENT D'URGENCE**

**Mme LEVAILLANT**

**Informe** que sur la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux 3 familles ont été sinistrées et il a fallu prendre des mesures d'urgence afin de les reloger.

**Demande** la constitution d'un groupe de travail pour réfléchir à des solutions de logement d'urgence lorsque des catastrophes arrivent dans une commune.

**M le Président**

**Précise** qu'un groupe de travail peut être constitué et que dans les statuts de la Communauté de Communes, il y a bien en matière d'aide sociale, la compétence réalisation et gestion de logements d'urgence.

## **PARC EOLIEN**

**M. Le Président**

**Informe** de la relance du projet Eolien sur les communes de Pécy et Vaudoy et de la rencontre avec le prestataire. Ce projet très intéressant concernant un parc de 5 éoliennes demande la création d'une Zone de Développement Eolien à l'échelle de la Communauté de Communes.

**Demande** la constitution d'un groupe de travail ouvert aux conseillers municipaux des 9 communes et que les personnes intéressées se manifestent auprès du secrétariat de la Communauté de Communes.

M GIROUD ainsi que M FOREST s'inscrivent dans ce groupe de travail

## **MARCHE SYSTEME INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

**Mme PERIGAULT**

**Informe** de l'avancé du marché du Système Information Géographique, le cahier des charges est établi, une fois le délai de mise en concurrence respecté, l'ouverture des plis est prévu pour le mois de juin.

## **MARCHE SCHEMA COMMUNAUTAIRE DU TOURISME**

**M. Le Président**

**Informe** de la sélection prochaine du bureau d'étude pour le marché du Schéma Communautaire du Tourisme

**Informe** les Vices présidents de la prochaine réunion de Bureau le mardi 11 mai 2010 à 19h30 en Communauté de Communes.

*L'ordre du jour étant épuisé*

*La séance est levée à 22h00*